

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 29 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

**Date de la Convocation**

22/03/22

**Date d'Affichage**

05/04/22

**Objet de la Délibération**

Renégociation d' emprunt/

Acceptation des nouvelles conditions

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mrs et Mmes TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES , MEYER, RECH, EVEN, DASSENOY, , DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL.

**Absents** : M. LOUBEAU, M. PANAVILLE, Mme VITRICE, M. COMBLET

M. GOMES procuration à M. MEYER

M. MARC procuration à M. JUMEL

Mme RANCHET procuration Mme GARCIA

Mme LEROUX procuration à Mme DASSENOY

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

**Secrétaire** : Mme Garcia

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le travail de renégociation des emprunts de la commune opéré auprès des organismes bancaires.

Il explique qu'il y a lieu d'accepter les nouvelles conditions proposées par la Caisse d'Epargne relatives au prêt n° 532236E, après accord de renégociation.

Les nouvelles modalités d'intervention sont les suivantes :

<b>Objet du Prêt</b> : Les fonds mobilisés sont exclusivement destinés à financer la restructuration du prêt 2009101 A 001.	
<b>Montant du Prêt</b> : 543 521,12 € (cinq cent quarante trois mille cinq cent vingt et un Euros et douze centimes)	<b>Commission d'engagement</b> : 543,00 € (cinq cent quarante trois Euros) à verser sur le compte dont les références se trouvent en annexe.
<b>Indemnité de remboursement anticipé</b> : actuarielle	

**PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS**

<b>Mode de mise à disposition des fonds</b> : Par dérogation à l'article 4 du présent contrat, le versement des fonds s'effectuera par un jeu d'écriture dans les livres du Prêteur.	
<b>Date limite de versement des fonds</b> : 09/06/2022 soit trois mois à compter de la signature du contrat par le prêteur.	
<b>Calcul des intérêts intercalaires</b> :	<b>Base de calcul</b> : 30/360
<b>Taux fixe</b> : 1,57 %	

**PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS**

<b>Taux d'intérêt du Prêt</b> :	<b>Base de calcul</b> : 30/360
<b>Taux fixe</b> : 1,57 %	
<b>Durée de la phase d'amortissement du Prêt</b> :	<b>Mode d'amortissement</b> : constant
13 ans.	
<b>Point de départ de l'Amortissement</b> : il est fixé le 25 du mois qui suit la date du dernier déblocage de fonds ou le versement unique.	<b>Périodicité des échéances</b> : annuelle
<b>Date d'échéance</b> : le 25 du mois	<b>Différé d'amortissement</b> : non

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'opération de réaménagement du prêt N° 532236E reprenant toutes les conditions financières telles qu'énoncées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette renégociation.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

